



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 24 juillet 2017

# Invitation presse

Sur les 23 morts comptabilisés sur les routes de la Martinique depuis le début de l'année, 21 sont la conséquence de comportements dangereux : non port du casque, non port de la ceinture de sécurité, vitesses excessives ou inadaptées, ou encore consommation d'alcool ou de produits stupéfiants. Il n'y a pas de fatalité, et le préfet rappelle que le respect du code de la route permet avant tout de protéger les automobilistes, comme les piétons.

De récents accidents liés au non-respect des limitations de vitesse interpellent. En complément des contrôles organisés chaque semaine par les forces de l'ordre sous l'autorité du préfet, une politique forte en matière d'équipements de radars est en cours de déploiement sur le territoire martiniquais.

Aujourd'hui la Martinique est dotée de 21 radars fixes, 4 radars mobiles et 9 radars pédagogiques. L'année 2017 a vu l'aboutissement du déploiement de la fonction double sens qui permet de photographier à partir d'un même équipement déjà installé, les véhicules en infraction qui circulent dans le sens opposé. Ce sont ainsi 8 radars qui sont équipés de cette fonction double sens.

En 2014, de nouveaux radars de type « radars sur mâts » ont été installés sur la RN9 à Fort-de-France permettant de lutter efficacement contre les « tirages » occasionnant de graves troubles à l'ordre public et de constater une baisse très significative de l'accidentalité sur la RN9 et aucun accident mortel. Par ailleurs, étant installés en hauteur, les radars n'ont subi aucun vandalisme.

Ces installations portant leurs fruits, de nouveaux radars de type « radars sur mâts » seront opérationnels sur la RN1 au Lamentin dès mardi 25 juillet 2017.

L'année prochaine, la Martinique connaîtra le déploiement d'une nouvelle génération de radars dénommés « radars tourelles » moins vulnérables au vandalisme du fait qu'ils seront également positionnés sur des mâts. Ces radars seront appelés à remplacer l'ensemble des radars fixes en Martinique, ainsi dans une logique de leurre, le principe sera de poser plusieurs tourelles pour un radar actif, ce qui permettra de lutter de manière significative contre l'insécurité routière en maillant davantage le territoire et d'accroître ainsi les points de contrôles.

En complément de ces nouveaux dispositifs, les contrôles des forces de l'ordre continueront d'être effectués.

Le préfet se rendra mardi 25 juillet 2017 au Lamentin pour constater l'installation du nouveau radar sur mât.

**La presse est invitée à découvrir le nouveau radar sur mât sur la RN1 au Lamentin (Union Dans le sens Robert-Lamentin) mardi 25 juillet 2017 à 14h30**

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

*L'Etat en Martinique*

Sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*